

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

Le 21 mai 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de Monsieur **Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Étaient présents :

M. Louis **BONNET**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme Véronique **BERGER**, M. Jean-Louis **BOURRIÉ**, Mme Cécile **DÉMENKOFF**, M. Silvère **JOUBERTEAU**, Mme Sophie **CLÉMENT**, M. Georges **MICHEL**, Mme Geneviève **GABORIT-DUPILLE**, M. Vincent **FLÉGON**, Mme Angéline **LEROUX**, Mme Yvonne **VIRDIS**, M. Patrick **LECOQ**, Mme Christine **JACQUES**, Mme Élodie **BOFFELLI**, Mme Aurélie **PISANI**, M. Bruno **GANDON**, M. Franck **PETIT**, M. Jean-François **CLAPAUD**, Mme Anne **MUH**, M. Stéphane **CLAUDON**, Mme Maria **DUFOUR**.

Ont donné procuration :

- M. Jean-Philippe **ACHARD** à Mme Véronique **BERGER**,
- Mme Amandine **APPLANAT** à Mme Christine **JACQUES**,
- M. Julien **BRÉMOND** à Mme Joséphine **AUDRIN**,
- M. Claude **COMMÈRES** à M. Georges **MICHEL**,

Étaient absent(s) :

- Mme Ève **GALLAS**,
- M. Patrick **ZAMBELLI**.

Conseillers en Exercice : 29 Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23 Procuration : 4 Quorum : 15

M. le MAIRE procède à l'ouverture de séance à 20h10.

Informations

M. le Maire informe de l'installation du service de l'**urbanisme**, dans le bâtiment 'Police municipale'.

M. le Maire informe de l'arrivée, au 2 juin, de M. **Olivier BARBOSA** au poste des Affaires générales.

M. le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi **18 juin 2025**.

M. le MAIRE passe la parole à M. CLAPAUD à la demande de celui-ci, qui souhaite faire une déclaration :
"Dans la perspective des prochaines élections municipales, j'avais proposé à Stéphane Claudon de reconduire notre alliance en lui proposant une liste d'ouverture et de rassemblement. Dans un premier temps, il a accepté la proposition, au cours d'une réunion du groupe. Quelques mois plus tard il a décrété préférer un projet personnel sans moi, au prétexte que je suis de gauche. Cela ne l'avait pas gêné lui, l'homme de droite, pour me rejoindre au second tour des élections municipales de 2020 et de profiter de mon expérience. Chacun d'entre vous comprendra que la confiance est rompue et que je ne veux pas cautionner cette mascarade. Entretenir l'idée que l'alliance existe toujours, c'est mentir aux Mazanais qui m'ont accordé leur suffrage et leur confiance deux fois. Dans la mandature précédente, seul élu de ma liste, cette confiance je l'ai honorée en participant activement à 34 conseils municipaux sur 35, aux réunions des 8 commissions dont j'étais membre, et en rédigeant un texte dans chaque bulletin municipal. Par respect, par loyauté envers mes électeurs, pour que les choses soient bien claires, puisque l'alliance n'existe plus, je reprends ma liberté, je crée un nouveau groupe d'opposition au sein du conseil municipal."

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025

M. le MAIRE remercie M. CLAPAUD pour sa déclaration et laisse la parole à M. CLAUDON, qui souhaite apporter une réponse à M. CLAPAUD : *“Alors oui, il y a une scission dans notre groupe dans la vision des élections futures. Mais moi, mon point de vue, il était : on a un mandat de six ans, on est élus pour six ans, on fait le travail pendant six ans, et les élections restent autre chose. M. Clapaud ne le voit pas comme ça, bon, tant pis.”*

M. le MAIRE reprend le cours du conseil municipal et propose comme secrétaire de séance Mme Christine JACQUES, et informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement. Élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance, Mme Christine JACQUES procède à l'appel et à la lecture des procurations.

M. le MAIRE constate que **le quorum est atteint**. Le Conseil peut donc commencer.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2025

Observations :

M. CLAPAUD : simplement deux questions posées au dernier conseil : le bilan social du CCAS qui n'a pas été transmis, ça va être fait ; interroger Mme AUDRIN par rapport aux cessions des terrains de la Ferrailles : des actes définitifs ont-ils été signés ?

Mme AUDRIN : du fait que le chantier a pris du retard, on a fait des avenants, donc en principe, ils devraient être signés entre mai et juin.

M. CLAUDON : par rapport à ce compte-rendu, je ne suis pas tout à fait d'accord. Un tout petit point sur lequel je voudrais revenir qui me concernait, c'est sur le fait que M. MICHEL m'ait repris sur le fait que ce n'était pas l'État, le Gouvernement, qui décidait des augmentations subies, mais le Parlement. Mais j'avais répondu que comme on était face à un 49.3, il y avait un engagement du Gouvernement. J'aurais voulu que ça apparaisse, mais je n'avais peut-être pas ouvert mon micro.

Ensuite, M. GANDON nous avait fait un exposé qui avait duré un quart d'heure, bien construit, donnait beaucoup d'informations. Dans le compte-rendu, ça représente 10 lignes. Beaucoup d'idées ne sont pas ressorties, donc je ne suis pas d'accord pour ce compte-rendu.

M. GANDON : je sais qu'un compte-rendu, c'est toujours un résumé. Si on devait relater tous les débats mot pour mot, on pourrait écrire un livre. Toutefois, il y a certains éléments qui ne ressortent pas vraiment, à la fois sur le CFU qu'on a voté, et à la fois surtout sur le budget primitif, où il y a une demi-ligne. Ça ne reflète pas tout à fait la réalité des débats. Il y a beaucoup de choses qui ont été oubliées, qui sont importantes à mes yeux. Du coup, moi aussi je vais voter contre.

Madame/Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance qui est approuvé comme suit :

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 6	ABSTENTION : 1
	M. GANDON, M. PETIT, M. CLAUDON, Mme DUFOUR, Mme MUH, M. CLAPAUD	Mme PISANI

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

M. le MAIRE entame l'ordre du jour, et passe la parole à Mme Véronique BERGER pour le point inscrit en **Ressources Humaines**.

RESSOURCES HUMAINES

1. Emplois saisonniers

Rapporteur : **Mme Véronique BERGER**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

Décide de créer 5 emplois non permanents liés à un besoin en accroissement saisonnier d'activité, répartis comme suit :

- 3 postes à temps complet,
- 2 postes à temps non complet (28/35^{ème}),

Modifie en conséquence le tableau des effectifs n°23 comme suit :

- Effectif occupé actuel : 2
- Effectif nouveau : 7

Précise :

- que les contrats seront d'une durée maximale de 2 mois, renouvelable expressément dans la limite de 6 mois sur une période de 12 mois consécutive,
- la rémunération sera fixée en référence à l'échelon 1^{er}, indice brut 367 – indice majoré 366, du grade des adjoints techniques territoriaux,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la Commune,

Autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations :

M. CLAUDON : juste une observation : là vous recrutez plus que l'an dernier.

Mme BERGER : oui, parce que les besoins sont plus importants, entre autres au niveau événementiel : on aura plus de nocturnes ; on préfère être sûr de pouvoir assurer l'ensemble des besoins.

VOTE
UNANIMITÉ

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour, en passant la parole à M. René CECCHETTO pour les points inscrits en **Finances**.

FINANCES

2. Fonds de concours CoVe - piste cyclable Mazan-Carpentras

Rapporteur : **M. René CECCHETTO**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'attribution du fonds de concours de la CoVe évalué à **62 177,16 €** dans le cadre du "Plan Vélo" pour la réalisation de l'itinéraire Mazan - Carpentras inscrit dans le programme "La CoVe à vélo 2024-2029".

Observations :

M. CLAPAUD : nous avons déjà débattu sur ce projet que je désapprouve par rapport à l'engagement qui est fait et au résultat que nous avons vu : de la peinture par terre qui est censée protéger les vélos. On l'avait dit déjà avant. Bien entendu, je vais voter pour recevoir les sous. C'est un peu, je dirais, l'incohérence mais c'est comme ça. Je vais voter pour bien sûr recevoir cette dotation de la CoVe. Mais je voudrais quand même insister bien que sur ce projet, pour ceux qui l'ont vu, tout cette peinture par terre ne protège en rien les cyclistes.

M. le MAIRE lui répond que pour l'instant, pour le rassurer, tout n'est pas fait. Les travaux ne sont pas finis à cent pour cent. Il y a encore la partie Carpentras, et ensuite la signalétique. Là vous avez vu la signalétique par terre, il y aura celle qui sera plantée sur le bord de la route, qui complètera.

M. GANDON : nous aussi on va voter pour, parce qu'on ne refuse jamais une subvention. Par contre, personne, je pense, ici, n'a été associé au projet. Ce qui est dérangeant, c'est qu'effectivement l'endroit n'est pas le meilleur qui aurait pu être choisi, parce qu'il y a énormément de maisons, énormément de riverains. Moi dans mon programme, j'avais un projet ailleurs, où il y avait beaucoup moins de riverains, qui est une voie communale aussi. Effectivement, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur des endroits pour faire une piste cyclable. Après, je ne m'y suis pas rendu. Et je pense que je ne m'y rendrai pas, sauf à vélo pour tester et savoir si c'est dangereux ou pas. Sachant qu'avant, ce n'était pas excessivement dangereux. Donc je ne pense pas qu'il y ait des risques, mais les gens roulent quand même assez vite sur cette route. Alors s'il n'y a pas des contrôles, je ne sais pas ce que ça peut donner. Il y a des chicanes peut-être qui ont été réalisées.

M. le MAIRE : en fait c'est vrai, quoi qu'il en soit, ce problème des vélos, c'est l'orientation qui est prise pas seulement chez nous, mais dans toute la France et même l'Europe, si on veut demain moins de carbone, etc. il faut encourager la circulation en vélo et essayer de freiner la circulation en voiture. C'est ce qu'a essayé de faire la CoVe. C'est pas forcément satisfaisant à cent pour cent. Sur l'itinéraire Mazan-Carpentras, il y avait d'autres itinéraires possibles, mais celui qui pouvait intéresser à la fois l'ensemble de la population de Mazan, c'est comme ça que le chemin du Banay a été retenu. Si on allait plus au sud, on n'intéressait que les habitants des Garrigues, et si on allait au nord, sur le chemin Mercadier ou le chemin du Piol, on écartait complètement les habitants des Garrigues. Donc il fallait trouver un chemin intermédiaire, c'était le chemin du Banay. On verra au fonctionnement. Aujourd'hui, il y en a qui me disent qu'il n'y a pas de vélo. Ben forcément, les gens n'attendaient pas d'acheter un vélo pour que la route soit faite. On verra dans le temps. Pour celui qui fait un peu de vélo dans la région, pour s'aventurer sur la route départementale, il fallait vraiment qu'il aime courir des risques. C'était quand même dangereux. Donc là, on aura un chemin qui sera partagé avec un certain nombre de voitures, mais c'est peut-être la solution la moins mauvaise au niveau de notre choix pour aller à Carpentras.

M. CLAUDON : juste une petite remarque : l'aménagement pose problème. Il y a quand même une législation qui existe. On en est à neuf ou dix dos d'âne plateaux pour venir jusqu'à Mazan, dos d'âne plateaux normalement ne sont fait que pour faire du passage piéton. Et puis ensuite c'est aussi pour créer une zone 30 dans une zone qui n'est pas urbanisée ; ça pose question.

M. le MAIRE : Moi je fais confiance aux techniciens. À un moment donné, la CoVe a pris des bureaux d'étude, elle a des ingénieurs dans ses services qui sont compétents, dont certains sont de Mazan d'ailleurs. C'est eux qui ont retenu les solutions. Ce n'est pas moi qui choisis un dos d'âne carré ou pas carré ; la hauteur du dos d'âne, ce n'est pas moi qui vais la définir. Aujourd'hui, il faut faire confiance à nos ingénieurs, à nos techniciens. C'est comme ça. Je crois qu'ils ont fait pour le mieux de notre commune.

Mme DUFOUR : juste pour vous dire, quand il pleut, entre chaque dos d'âne, il y a de magnifiques rivières.

M. le MAIRE : il a beaucoup plu et les dos d'âne sont récents. On nous l'a signalé.

Mme DUFOUR : quand il pleuvait, qu'il n'y avait pas de dos d'âne, les routes étaient déjà inondées. Et là, avec les dos d'âne, on peut aller se baigner entre chaque.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

M. le MAIRE : les dos d'âne sont récents, il a beaucoup plu. On a signalé à la CoVe qu'il y avait ce problème de dos d'âne qui retenait des flaques d'eau. La CoVe ne pouvait pas deviner qu'il allait pleuvoir pendant tout le mois de mai pratiquement, et d'avril, et que ces dos d'âne allaient être une retenue. Quand il y a des solutions, on peut essayer de les trouver, il n'y a pas de souci. Mais on ne peut pas deviner les choses avant que ça se passe.

Mme DUFOUR : mais vous savez l'hiver il pleut, puis il gèle. Donc l'eau et la pluie, on verra cet hiver ce que ça va donner. Ça peut être marrant.

M. le MAIRE : vous dites, madame, que ça va être marrant. Si les problèmes de sécurité, pour vous c'est marrant, ben c'est une chose.

VOTE
UNANIMITÉ

3. Vote d'une subvention à l'association "Amicale des Sapeurs-Pompiers" pour l'exercice 2025

Rapporteur : **M. René CECCHETTO**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de **1 500 €** à l'association "Amicale des Sapeurs-Pompiers" pour l'exercice 2025.

Observation :

M. le MAIRE précise que la demande de subvention n'a pas été déposée dans les temps, c'est pour ça qu'elle n'est pas passée avec la vague précédente. Le responsable des sapeurs-pompiers de Mazan a dit qu'ils n'étaient pas prêts et n'avaient pas fait les comptes donc ils ont déposé la demande plus tard.

M. CLAPAUD demande quels sont les besoins que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire et que l'association fait.

M. CECCHETTO : en ce qui concerne les sapeurs-pompiers, je pense que les amicales ne sont pas rétribuées par les pouvoirs publics.

M. CLAPAUD : ma question n'est pas celle-là, c'est que vous dites 'des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire'. Quels sont ces besoins que l'association satisfait et que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire ? C'est ça ma question.

M. le MAIRE : on ne peut pas demander à l'État de subventionner l'amicale des pompiers. Une amicale, c'est une association, et vous savez très bien ce qu'on fait dans une association. Il y a des moments un petit peu festifs. Je vais prendre juste un exemple que j'ai partagé avec les pompiers de Mazan l'année dernière. Les pompiers de Mazan ont sauvé une dame qui était tombée dans la Nesque, qui avait fait un plongeon avec sa voiture, elle était vraiment miraculée. Parce que quand on sort de la route au niveau de la Nesque, généralement on se ramasse cent mètres plus bas, et c'est fini. Par contre, là elle a eu la chance d'être retenue par un arbre à une cinquantaine de mètres et les pompiers de Mazan sont allés la chercher. Suite à ce sauvetage, la dame est venue à Mazan et les pompiers de Mazan lui ont organisé un petit apéro. Elle les a remerciés, elle leur a fait un cadeau. Et les pompiers de Mazan, en contrepartie, ont fait un petit apéro. Donc l'apéro, soit ils le paient de leur poche, c'est pas l'État qui le paye, ben c'est l'amicale qui va payer. Voilà, vous avez l'explication.

Aucun élu municipal n'est membre du conseil d'administration de cette association, tous participent au vote.

VOTE
UNANIMITÉ

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour, en passant la parole à Mme Joséphine AUDRIN pour le points inscrit en **Urbanisme**.

URBANISME

4. Dénomination de voiries - rectifications

Rapporteur : **Mme Joséphine AUDRIN**

Sur proposition du Rapporteur, afin d'apporter des précisions relatives à de nouvelles appellations, le Conseil Municipal approuve les rectifications présentées comme suit, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

Rectification d'appellation sur une voie nommée au Conseil Municipal du 30 septembre 2024 – DEL2024_09_03	
Allée Baron Ripert (<i>quartier la Ferraille, lotissement les Terrasses de Mazan</i>)	Allée <u>Général</u> Baron Ripert

Rectification de numéro sur des voies nommées au Conseil Municipal du 12 mars 2025 – DEL2025_03_05	
127 , chemin de l'Oratoire	<u>57</u> , chemin de l'Oratoire <i>(devenu chemin des Lys et impasse des Margolaines)</i>
57 , chemin de l'Oratoire BIS	<u>127</u> , chemin de l'Oratoire BIS <i>(Devenu chemin des Géraniums et impasse des Iris)</i>

Observations :

M. PETIT : j'ai vu que vous avez rajouté général baron, ça fait un peu curieux parce qu'il y a son titre aristocratique. On avait déjà débattu là-dessus.

Mme AUDRIN : c'est une erreur que vous m'avez fait faire, parce que ce monsieur était adjudant-commandant, l'appellation est remplacée par général. Et ce monsieur est bien un général, sur sa tombe il est noté général baron Ripert, de Bischoffsheim, et de l'Empire, 1808 ; baron royal, 1814 ; officier de la Légion d'honneur ; chevalier de Saint-Louis, 1769-1832.

M. PETIT : moi j'ai été voir la liste des généraux d'Empire. Et figurez-vous qu'il n'y figure pas.

Mme AUDRIN : c'est un historien qui me l'a affirmé.

M. le MAIRE : nous, on est allé au cimetière, mais peut-être que M. MICHEL a l'explication.

M. PETIT : il y a mille cinq cent, à peu près, généraux d'Empire. Ils sont tous répertoriés, ils ont tous une fiche sur Internet d'ailleurs. Mais ce monsieur n'a pas de fiche. Il était adjudant-commandant. C'était un corps qui acceptait à la fois les colonels et les généraux ; et pour lui faire plaisir, puisqu'il y avait des généraux, on a dit qu'il était général. Mais attention, général, c'est sur sa tombe, c'est une inscription privée. Il se trouve que dans la liste des généraux d'Empire, M. le baron Ripert n'y figure pas. C'est pour ça que j'étais intervenu. Mais si vous voulez refaire cette liste.

M. MICHEL : Là vous m'apprenez quelque chose, monsieur. Maintenant, la notoriété depuis deux cents ans veut que le général baron Ripert est connu sous cette appellation. Voilà, moi ça ne me choque pas. Vous avez l'air d'être interloqué par le fait qu'on mentionne son titre. Baron de l'Empire, c'est un titre tout à fait officiel, reconnu par toutes les jurisprudences du conseil d'État, etc. Moi, ça ne me choque pas, à Paris vous avez l'avenue du baron Haussmann. Nous on aura l'avenue du baron Ripert.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

M. PETIT : oui mais il n'y a pas d'avenue du général baron Haussmann.

M. CLAUDON : juste deux observations. Au jour d'aujourd'hui, pour les jeunes générations, baron est un prénom : il y a Baron Trump. Les jeunes générations vont croire que c'est son prénom, alors qu'il est baron d'Empire. De façon plus sérieuse, j'ai peut-être une solution à vous proposer. L'usage lorsqu'il y a une plaque sur une rue, c'est de mettre le nom et le prénom et en-dessous, on met sa qualité : écrivain, peintre, baron d'Empire, général. La qualité, baron, tout mélangé, ça va créer de la confusion.

Mme AUDRIN : c'est une adresse ; c'est pour de l'adressage. Ça n'a rien à voir avec une plaque.

M. MICHEL : l'appellation général baron, c'était de l'usage. Le général comte, le général baron, c'est comme ça qu'on dit, c'est dans cet ordre-là.

M. CLAUDON : je vais revenir à des choses plus pratiques. Est-ce que vous faites une campagne d'information des personnes concernées au niveau des adresses ?

M. le MAIRE : bien sûr.

M. CLAUDON : à travers mon boulot, je me promène beaucoup et plusieurs personnes m'ont dit ne pas être au courant de leur nouvelle adresse.

M. le MAIRE : alors oui, tout le monde n'est pas forcément au courant parce qu'il y a exactement cent trente rues à nommer. Ça fait un peu plus de mille adresses. Est-ce que vous imaginez qu'on a le temps, au niveau de la mairie, de passer de maison en maison pour leur dire : 'est-ce que vous êtes d'accord pour vous appeler rue des Cigales ou impasse des Cigales, ou impasse du Baron' ?

On a questionné quand il y a des associations de quartiers, pour le Colombier, pour d'autres, on leur pose la question, parce qu'il y a une association, des interlocuteurs. Quand il n'y a pas d'association, on essaie de raisonner par rapport à quelque chose d'assez cohérent. On a donné sur les Garrigues des rues avec des noms de fruits, de fruitiers, de cépages. Il n'y en aurait que cinq, on pourrait le faire, mais comme il y en a cent trente, et qu'on n'a pas encore terminé, on n'a pas le temps, ce n'est pas possible. Puis, quand on achète une maison, on ne regarde pas le nom de la rue.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 2	ABSTENTION : 4
	M. PETIT, M. CLAUDON	M. GANDON, M. PETIT, M. CLAUDON, Mme DUFOUR

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour pour les points inscrits en **divers**.

DIVERS

5. La Boiserie et autres lieux - programmation et tarifs 2025-2026

Rapporteur : **Mme Sophie CLÉMENT**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

Approuve la programmation des spectacles pour la saison 2025-2026 telle qu'exposée ;

Autorise le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement ;

Fixe le prix des places ainsi qu'indiqué ci-dessus et d'autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation ;

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025

Autorise, pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie ;

Autorise le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation ;
Dire qu'à la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économique qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la commune.

Observations :

Mme MUH : par rapport aux ciné-conférences, le mercredi en début d'après-midi, pas grand monde qui y va ; avez-vous essayé d'autres horaires pour que les gens qui travaillent puissent aussi venir ?

Mme CLÉMENT : c'est une question qu'on s'est posé. Le souci est qu'on s'intègre dans des tournées et que changer le mercredi était trop compliqué.

M. CLAPAUD : je complète sur les ciné-conférences. C'est dommage parce que c'est intéressant, et il n'y a pas le public en face. Je vois sur l'année 2024, il y avait en moyenne une trentaine de personnes par conférence, ce qui est faible, et un déficit recettes-dépenses qui est notable puisque les recettes couvrent à peine la moitié des dépenses sur cette activité-là. C'est dommage. Moi ce que je note, vous avez une programmation très riche et longue, puisque c'est la plus grande programmation de la mandature avec 34 dates, alors que l'année dernière il y en avait 26 et l'année d'avant 21. Dire aussi dans le bilan global de vos programmations, qu'en moyenne les spectacles c'est une centaine de personnes et puis il y a des spectacles récurrents, nettement déficitaires, que vous programmez régulièrement, je pense au Mazan Comédie Show, qui est un spectacle intéressant, mais qui ne trouve pas son public. En 2021 : 59 ; 2022 : 104 ; 2024 : 161. Ce qui provoque des déficits. Par rapport au coût du spectacle, puisqu'il y a des pertes substantielles, un spectacle intéressant, que pouvons-nous faire pour faire venir plus de monde ? Parce que quand un spectacle perd entre 2 500 et 4 000 euros à chaque fois, il faut quand même s'interroger. Une programmation intéressante, des spectacles très chers qui demanderaient au moins des jauges de 300 à 400 personnes pour équilibrer. C'est ambitieux. Il faudrait que le public soit là.

Mme CLÉMENT : oui, mais c'est tout le travail de la communication qu'on doit développer.

M. le MAIRE : c'est toute la difficulté sur cette programmation : on sait qu'on a un certain nombre de spectacles qui n'arrivent pas à trouver un public suffisant. Quand vous parlez des ciné-conférences, essentiellement ça s'adresse aussi à des retraités. Si on leur fait un spectacle le soir, ils disent non et si on le fait l'après-midi, ils ne viennent pas. L'équation est difficile à trouver. Vous noterez que depuis le début, on progresse sur cette programmation. Et simplement, ce que je voudrais souligner, c'est que l'année dernière, en 2024, on est arrivé à 100 000 € de recettes, ce qui n'était jamais arrivé. Je vous rappelle que quand on est arrivé aux affaires en 2020, la dernière opération, 2021, c'était 30 000 € de recettes. On est passé de 30 000 à 100 000 € de recettes. Alors on fait peut-être plus de spectacles aussi.

M. CLAPAUD : M. le MAIRE, vous vous trompez. J'ai l'état 2024, la recette pour les spectacles, c'est 48 000 €.

M. le MAIRE : on prend toutes les recettes de la Boiserie. Vous le savez parce que vous étiez là au dernier mandat, la Boiserie n'était pas trop notre tasse de thé parce qu'au début on s'est dit que c'est un investissement très lourd. Une salle de spectacle de cette dimension, on fait venir un certain nombre de partenaires. Il y avait le Crédit agricole il y a une semaine, il y a un certain nombre de structures comme ça qui viennent, avec des personnes qui viennent d'ailleurs, d'Aix-en-Provence, d'Avignon, et tous sont surpris par la qualité du bâtiment. On leur dit que ça a un coût. Aujourd'hui, quand on a des spectacles, on essaie de faire en sorte de louer la salle, de retomber sur un maximum de recettes. Je vous rappelle

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

que chaque fois qu'il y a un spectacle, comme c'est une salle de spectacles, c'est pas une salle des fêtes, on a obligatoirement le SIAT et l'agent de sécurité. Il y a des associations qui reculent maintenant. Avant même de savoir ce que va leur coûter le spectacle, ils ont déjà au moins 150 € du SIAT et 150 € d'agent de sécurité. C'est une salle de spectacle, on fait avec.

M. CLAPAUD : nous ne parlons pas de la même chose. Vous parlez des recettes globales avec les locations. Comme nous sommes sur la délibération des programmations, je parle des programmes.

M. le MAIRE : on intègre les programmes à la fois dans les coûts et dans la gestion, et les locations.

M. CLAPAUD : sur les programmes, je reprends ce que je dis, vous avez eu 67 000 de dépenses pour 48 000 de recettes. Sur les spectacles.

M. le MAIRE : Mais c'est déjà pas mal par rapport à ce qui se faisait avant. Regardez les chiffres de 2019 et 2018, vous verrez.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0
	M. CLAPAUD, Mme MUH	

6. CCAS - désignation d'un nouvel élu communal au conseil d'administration

Rapporteur : M. le MAIRE

Sur proposition du Rapporteur, et en l'absence de tout autre candidat déclaré, le Conseil Municipal approuve la désignation de M. **Vincent FLÉGON** pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Pas d'observation.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
		M. GANDON, M. PETIT, Mme PISANI, M. CLAUDON, Mme DUFOUR, Mme MUH, M. CLAPAUD

M. le MAIRE poursuit l'ordre du jour en présentant le relevé de décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020/20 du 10 juillet 2020 portant délégation à M. le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Relevé de décisions

Date	N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/Titulaire
17/04/2025	2025-13	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 06/05/2025 au 07/05/2025 ; Montant : 250 €.	ASA Canal de Carpentras

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 mai 2025	

25/04/2025	2025-14	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 22/11/2025 au 23/11/2025 ; Montant : 575 €.	CPTS Synapse Carpentras
14/05/2025	2025-15	Convention de mise à disposition payante de la Boiserie ; Du 27/03/2026 au 30/03/2026 ; Montant : 1 610 €.	Association DANSE MOUVANCE

Pas d'observation

Pas de Questions diverses

M. le MAIRE procède à la clôture de la séance.
La séance est levée à 20h55.

Fait à Mazan, le 28 mai 2025.

Secrétaire de Séance


Christine JACQUES

M. le Maire

Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.